

Building Official / Agent du bâtiment

Department of Community Services
Cambridge Bay and Rankin Inlet

The **Government of Nunavut (GN)** was selected as one of Canada's Best Diversity Employers, and Top Employers for Young People and recent graduates in 2025. With one of the fastest growing and youngest populations in Canada, Nunavut is a dynamic, vibrant territory, committed to becoming an even better place for future generations. As a government, we are strengthening our unique model of governance - one that integrates Inuit societal values, promotes use of the Inuktitut language, achieves a representative public service, and collaborates with partners to achieve the promise of Nunavut. The successful applicants will enjoy a competitive salary, medical and dental benefits, a defined benefit pension plan, relocation privileges and opportunities for training and career advancement.

Reporting to the Chief Building Official (CBO), you serve as one of the team of territorial regulatory officials responsible for the design and delivery of compliance programming to the National Building Code of Canada (NBC), the National Plumbing Code of Canada (NPC) and other adopted codes or standards pursuant to the Nunavut Building Code Act (BCA). In this role, you will work independently and as a team member under the supervision of the CBO.

As a regulatory official, you will administer the principal objectives of the BCA, ensuring that all new buildings are safe and compliant with the NBC, NPC, as well as other codes or standards adopted by the territory. As the **Building Official** you provide advice and recommendation on policy and program development, stakeholder engagement and issues resolutions, and contribute toward the development of public information, information dissemination while respond to information requests.

QUALIFICATIONS

Your profile as a qualified Building Official will include the following highlights:

- A good understanding of general construction practices, preferably including experience in the North.
- The ability to demonstrate expertise in the interpretation and application of Canada's model construction codes, with emphasis on the NBC and NPC.
- Excellent written and verbal skills for preparing and presenting written reports, briefing notes and other correspondence.
- The ability to read and accurately interpret plans and specifications of any complexity.
- Be a certified, licensed or qualified Building Official as recognized in one or more Canadian provinces or territories.
- A minimum of four (4) years' experience in an inspection or a regulatory capacity.
- A valid class 5 driver's licence with a clean driver's abstract.

ASSETS:

- A degree in architecture or engineering.

- A certificate or diploma in architectural technology or engineering technician or technologist.
- A journeyperson designation with a red seal in a construction-related trade or a certificate of qualification in the construction-related trade issued under the “Apprenticeship, Trade and Occupations Certifications Act”.
- Fluency in Inuktitut/Inuinnaqtun and/or French.
- Knowledge of the Inuit communities, culture and land, Inuit Qaujimajatuqangit, and Inuktitut.
- Experience working in a northern cross-cultural environment.

Compensation & Benefits

This indeterminate position is included in the Nunavut Employees Union and offers a salary range of \$109,850 to \$124,672 per year (for 37.5 hours/week), plus a Labour Market Adjustment of \$15,000 annually, and a Northern Allowance of \$18,517 to \$20,891 per annum. Note: Subsidized staff housing is available.

For more information and to apply

If you are interested in this opportunity as a **Building Official (Reference # 217)**, please contact us or send your resume, by **11:59 p.m. eastern time, September 26, 2025**. Job descriptions may be obtained by fax or e-mail, or online. Only those candidates selected for interviews will be contacted. **Note:** An eligibility list may be created to fill future vacancies. Applicants may submit their resume in any of the Official Languages of Nunavut (i.e., Inuktitut, English or French).

The Government of Nunavut is committed to creating a more representative workforce so it can better understand and serve the needs of Nunavummiut. Priority will be given to Nunavut Inuit. Candidates must clearly identify their eligibility in order to receive priority consideration under the Nunavut Priority Hiring Policy. Employment in some positions requires an acceptable criminal record check. Possession of a criminal record will not necessarily disqualify candidates from further consideration.

For position details, please visit <https://www.gov.nu.ca/en/jobs/building-official/217>.

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux Cambridge Bay et Rankin Inlet

Le **gouvernement du Nunavut** (GN) fait partie des employeurs canadiens de choix en matière de diversité ainsi que pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2025. Avec l’une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle de gouvernance unique, un modèle qui intègre les valeurs sociétales inuites, qui favorise l’utilisation de l’inuktitut, qui met en place une fonction publique représentative, et où un partenariat collaboratif permet de réaliser la promesse du Nunavut. Les personnes retenues profiteront d’un salaire concurrentiel, d’assurances médicale et dentaire, d’un régime de retraite à prestations définies, d’une aide financière en cas de mutation et de possibilités de formation et d’avancement professionnel.

Relevant de la ou du chef du service du bâtiment, vous ferez partie de l’équipe territoriale d’agentes et agents de réglementation, chargée d’élaborer et de mettre en œuvre des programmes de

conformité au Code national du bâtiment du Canada (CNB), au Code national de la plomberie du Canada (CNP) ainsi qu'aux autres codes et normes en vigueur en vertu de la Loi sur le Code du bâtiment du Nunavut. Dans ce rôle, vous travaillerez seul comme en équipe, sous la supervision de la ou du chef du service du bâtiment.

À titre d'agent de réglementation, vous veillerez à l'atteinte du principal objectif de la Loi sur le Code du bâtiment : faire en sorte que tous les nouveaux bâtiments soient sécuritaires et conformes au CNB, au CNP ainsi qu'aux codes et normes adoptés par le territoire. Les bâtiments visés par ces programmes comprennent des usines d'assemblage, des établissements institutionnels, commerciaux et industriels ainsi que des bâtiments résidentiels, de taille et de conception diverses sur le plan de la complexité. À titre d'**agent du bâtiment**, vous donnerez des conseils et des recommandations concernant l'élaboration de politiques et de programmes, l'engagement des intervenants et la résolution des problèmes, et participerez à la préparation de documents d'information destinés à la population et à la communication de l'information, tout en répondant aux demandes de renseignements.

EXIGENCES

Votre profil, en tant qu'agent du bâtiment compétent, comprendra notamment :

- Une bonne connaissance des pratiques de construction générales, incluant de préférence de l'expérience de travail dans le Nord.
- Une expertise avérée en interprétation et en application des codes modèles de construction du Canada, particulièrement du CNB et du CNP.
- D'excellentes compétences en communication écrite et orale pour pouvoir rédiger et présenter des rapports, des notes d'information et d'autres documents.
- La capacité de lire et d'interpréter avec exactitude des plans et des cahiers des charges de complexité variée.
- Une attestation ou un permis d'agent du bâtiment reconnu dans au moins une province ou un territoire canadien.
- Un minimum de quatre (4) années d'expérience en inspection ou en encadrement réglementaire.
- Un permis de conduire de catégorie 5 valide et un dossier de conducteur vierge.

ATOUS :

- Un diplôme en architecture ou en ingénierie.
- Un certificat ou un diplôme en technologie de l'architecture ou en techniques de l'ingénieur.
- Une attestation de compagnon (avec la mention Sceau rouge pour un métier de la construction).
- Un certificat d'aptitude professionnelle délivré en vertu de la Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions.
- La maîtrise de l'inuktitut/inuinnaqtun et/ou du français.

- La connaissance des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'*Inuit Qaujimagatuqangit* et de l'inuktitut.
- Une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Rémunération et avantages : Ce poste d'une durée indéterminée est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut et offre une échelle salariale allant de 109 850 \$ jusqu'à 124 672 \$ par année (pour 37,5 heures/semaine), en plus d'un montant annuel de 15 000 \$ pour l'adaptation au marché du travail ainsi que d'une indemnité de vie dans le Nord de 18 517 \$ à 20 891 \$ par année. *Nota :* Un logement du personnel subventionné est prévu pour ce poste.

Pour plus d'information et pour postuler

Si ce poste d'agente ou **d'agent du bâtiment** vous intéresse (**n° de référence 217**), veuillez communiquer avec nous ou nous faire parvenir votre curriculum vitae, avant **le 26 septembre 2025 à 23 h 59, heure de l'Est**. Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par courriel ou en ligne. Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. **Nota :** Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants. Les candidats peuvent envoyer leur CV dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut (soit l'inuktitut, l'anglais ou le français).

Le gouvernement du Nunavut s'est engagé à établir une main-d'œuvre plus représentative afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiut. Les Inuits du Nunavut ont priorité d'embauche. Les candidats qui désirent profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles. Une vérification du casier judiciaire pourrait être exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas nécessairement le refus d'une candidature. L'utilisation du masculin n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

Pour voir les détails de ce poste, rendez-vous sur le site du gouvernement du Nunavut au <https://www.gov.nu.ca/fr/emplois/agente-ou-agent-du-batiment/217>.